



Doc. 14570
26 juin 2018

Nouvelles restrictions des activités des ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 4

M. Stefan SCHENNACH, Autriche, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR, Islande, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Jonas GUNNARSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Lord George FOULKES, Royaume-Uni, Groupe des socialistes, démocrates et verts
Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10.6, insérer le paragraphe suivant:

«à signer et/ou ratifier, si ce n'est déjà fait, la Convention européenne sur la reconnaissance de la personnalité juridique des organisations internationales non gouvernementales (STE n° 124).»

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
BRYNJÓLFSDÓTTIR Rósa Björk, Islande, GUE
FOULKES George, Royaume-Uni, SOC
GUNNARSSON Jonas, Suède, SOC
STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

